



Un coup de pouce pour les frimousses... un coup de main pour demain!

Organisme de coopération internationale

Coopération - stages internationaux - éducation - commerce équitable

| DEVENIR MEMBRE ENTREPRISE |

Est membre Entreprise, toute entreprise reconnue par la loi qui satisfait les conditions suivantes :

| VOTRE ADMISSION ET VOS OBLIGATIONS |

- √ Remplir le formulaire d'adhésion;
- √ Acquitter sa cotisation annuelle;
- √ Adhère aux valeurs de l'organisme;
- √ Se conformer à toutes autres conditions d'admission établies de temps à autre par résolution d'administration;
- √ Confirmé comme membre de type D par le Conseil d'administration en fonction.

| COTISATIONS |

- √ Les membres Entreprises doivent acquitter une cotisation annuelle de 50\$.

| VOS DROITS |

Les membres Entreprises ont droits :

- √ d'avoir d'un à deux délégués officiels à l'assemblée générale annuelle ayant droit à un vote pour l'entreprise qu'ils représentent;
- √ d'assister à l'assemblée générale annuelle;
- √ d'exercer un rôle plus actif pour influencer orientations et stratégies de l'Organisme en ayant la possibilité de faire partie du Conseil d'administration ;
- √ de participer activement à la gouvernance de l'Organisme ;
- √ de participer aux campagnes de financement aux activités de sensibilisation de l'Organisme;
- √ de participer au processus de sélection des candidats aux stages de coopération de l'Organisme;
- √ de recevoir le bulletin d'information électronique de NAVTI Fondation Canada ainsi que toutes les informations relatives aux nouvelles et événements de l'Organisme.